



Réaliser une analyse de sol en vue d'une mise en culture

Pourquoi faire une analyse de sol ?

- **GARANTIR** au consommateur la mise sur le marché d'un produit exempt de Chlordécone
- **RAISONNER** son choix de mise en culture en fonction des résultats d'analyse de sol
- **RESPECTER** les obligations du paquet hygiène
- **ASSURER** la traçabilité des produits mis sur le marché
- **RESPECTER** les obligations de la conditionnalité des aides

Comment faire ?

Afin de réaliser une demande de recherche d'organochloré préalable à une mise en culture, vous devez :

- Vous rapprochez de votre Chambre d'Agriculture
- Être **exploitant agricole**
- Vous munir de votre **déclaration graphique et de surface**

Cette démarche est obligatoire avant toute mise en culture !

Nous vous proposons

- **Le passage d'un technicien** pour la réalisation des prélèvements
- **L'analyse des prélèvements** pas l'Institut Pasteur
- **L'envoi** des résultats de vos prélèvements de sol et d'une fiche d'utilisation de parcelle **à remplir et nous retourner dans un délai de 15 jours**

Avec ces éléments votre Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement à la reconversion !

Qui Contacter ?

Assistante administrative : TILLE Nathalie
☎ : 0590 25 17 17
@ : tille.n@guadeloupe.chambagri.fr

Chargé de mission : PEDURAND Ruddy
☎ : 0690 47 77 43

COUT

- Pris en charge par un financement du Conseil Régional, du Conseil Général et de votre Chambre d'agriculture

